
Dossier de candidature

- Fonds vert -

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Axe 3 : Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

Protection des espèces

Plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés

Intitulé du projet :

Renforcement

des populations de mouflons de Corse à partir d'animaux issus d'élevage



I. Contexte

Le mouflon de Corse est une espèce protégée depuis le 1er mars 2019. En effet, un arrêté ministériel l'inscrit sur la liste des mammifères protégés de France métropolitaine. Ce statut permet la mise en œuvre d'un plan national d'action sur une durée de dix ans **2024-2033** dont l'objectif est le rétablissement de l'espèce.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse et ses partenaires se sont investis dans la sauvegarde cette espèce à travers un programme life intitulé « Conservation et extension des populations de mouflons corses en Corse ». Débuté en 2003, un de ses principaux objectifs visait à recréer un continuum entre la population de Bavella et du Cintu par la création de nouveaux noyaux de population sur les massifs du Renosu, Monte d'Oru et Rotondu. Finalement, un élevage a pu être maîtrisé dans l'enclos de Quenza à partir d'individus de Bavella et permettre d'envisager dès 2013 des lâchers à proximité du territoire actuel et permettre ainsi de conforter cette population dont l'indice de reproduction laisse supposer une extinction à moyen terme.

En 2016, une évaluation des sites potentiels de réintroduction a été effectuée et deux ont été retenus comme prioritaires par les membres du groupe « grand ongulés » de Corse en vue d'un futur relâcher. C'est finalement le massif de Cagna qui a été retenu après avis favorable des huit communes concernées.

Les trois lâchers consécutifs sur ce secteur ont permis au SmPnrC de maîtriser les techniques de d'élevage en enclos, de capture, et de relâcher en milieu naturel, notamment par l'utilisation de sabots de transfert et de leur transport par hélicoptère. Le suivi en milieu naturel est également maîtrisé par la mise en œuvre de moyens de suivi classiques (collier GPS, télémétrie VHF) et d'autres plus novateurs comme les caméras piège. Les compétences développées lors de ces suivis seront mises en œuvre à l'occasion de la création des nouveaux noyaux.

Au-delà de ces missions de « routine », le SmPnrC s'est fortement investi dans l'élaboration du Plan National d'Action en faveur du mouflon de Corse 2024-2034. Il est notamment pilote de l'action FA 8 - Réaliser des lâchers dans le cadre du programme de renforcement, sur de nouveaux sites. Une fiche budgétaire a été rédigée qui prend en compte les investissements et le fonctionnement hors ETP dédiés. Pour les autres actions, le SmPnrC accompagnera les pilotes.

II. Objectifs

Les opérations d'introduction du mouflon de Corse s'inscrivent dans le cadre de la sauvegarde de cette espèce. Elles sont réalisées pour conforter et étendre l'aire de répartition de la population de Bavella qui connaît une chute importante de ses effectifs depuis de nombreuses années.

La bonne gestion de l'enclos d'élevage de Quenza a permis de réaliser trois lâchers de mouflons sur le massif de Cagna, le premier ayant eu lieu le 21 octobre 2020 et les deux autres en 2021 et 2022. Ces opérations ont permis de lâcher 52 mouflons dont 29 femelles et 23 mâles.

III. Descriptif des actions

1. L'enclos de Quenza

L'enclos situé sur la commune de Quenza permet d'élever avec succès depuis 2013 des mouflons issus de la population de Bavella. Cet enclos a fait l'objet d'une autorisation administrative d'ouverture et est régulièrement inspecté. Les animaux élevés font l'objet d'un suivi sanitaire et prophylactique ; le cahier d'élevage est régulièrement mis à jour. Les animaux sont identifiés au moyen de boucles et de puces IFAP.

En 2021, une mise en valeur sur ½ hectare y a été réalisée afin d'assurer une alimentation diversifiée. En 2023, une extension de l'enclos de 5,5 ha à 8,5 ha a été effectuée afin d'améliorer la conduite de l'élevage par la pratique du pâturage tournant et la création de coupures sanitaires.

L'enclos produit entre quinze et vingt agneaux par an (24 en 2021) ce qui nécessite d'envisager des lâchers annuels pour prévenir le parasitisme (strongles) liés à la densité qui a pu occasionner par le passé (avant 2013) des mortalités importantes sur les jeunes agneaux.

Pour assurer la pérennité de l'élevage dans cet enclos il est envisagé de financer sur trois ans ; l'alimentation, la mise en place et l'entretien de la prairie, le suivi sanitaire et prophylactique ainsi qu'un nouvel agrandissement de l'enclos afin d'améliorer les conditions d'élevage, de production de jeunes et de capture pour les suivis sanitaires et les lâchers.

2. Les lâchers de mouflons

Les mouflons issus de l'enclos d'élevage sont destinés aux lâchers. Ces lâchers sont conditionnés par le choix d'un site. L'évaluation des sites réalisée en 2016 permet en première intention d'identifier les sites du point de vue de l'écologie de l'espèce (présence de ressource fourragère, accessibilité aussi en fonction de la présence de zones de refuge). Ces sites devront cependant être précisés pour évaluer l'acceptation sociale vis-à-vis des activités traditionnelles (chasse et pastoralisme) et en développement (randonnée et activité de plein air et motorisées). Ces dernières sont évoquées comme une cause probable de dérangement sur certains secteurs de l'aire de répartition actuelle du noyau de Bavella. Le retour d'expérience des trois lâchers consécutifs sur le massif de Cagna constituera le cadre opérationnel des actions.

Trois lâchers de mouflons ont eu lieu sur le massif de Cagna en 2020, 2021 et 2022.

Le nombre d'individus lâchés est le suivant :

- 2020 : 15 animaux dont 2 femelles et 13 mâles
- 2021 : 24 animaux dont 17 femelles et 7 mâles
- 2022 : 14 animaux dont 11 femelles et 3 mâles

C'est donc un total de 52 individus dont 29 femelles et 23 mâles qui ont gagné le milieu naturel.

Pour les années à venir, d'autres sites de lâcher doivent être identifiés afin d'étendre l'aire de répartition de Bavella (création de nouveaux noyaux) ou de renforcer la population de Bavella (lâcher en limite de l'aire répartition actuelle).

Pour les futurs sites de lâchers, plusieurs zones sont pressenties et des réunions d'informations et de concertations sont d'ores et déjà prévues avec les acteurs de territoire dont notamment les chasseurs

et les communes concernées. Les secteurs du Fium'Orbu et du massif du Renosu sont déjà identifiés comme très favorables du point de vue de l'écologie de l'espèce.

Le protocole de capture en enclos, de mise en sabot de contention et d'hélicoptage sur le site de lâcher déjà mis en œuvre lors des lâchers sur le massif de Cagna sera reconduit compte tenu du succès obtenu (pas de décès d'animaux constaté lors de l'opération).

Des actions de préparation des sites seront menées en collaboration avec les services de la Collectivité de Corse et l'ONF en fonction du contexte (ouverture de milieu).

3. Le suivi de la population sur le(s) site(s) de lâchers

Plusieurs suivis sont réalisés sur le site de lâchers de Cagna.

• Suivi par Capture Marquage Recapture :

Ce suivi a lieu une fois par semaine. Lors de ces suivis, cinq relevés VHF sont effectués à des points d'écoute prévus. L'ensemble des fréquences captées ainsi que les azimuts sont référencés dans des fiches de suivi formalisées et répertoriés sur des cartographies tout comme les observations visuelles. Pour ce faire des moyens de communication sont nécessaires ainsi que matériel optique pour les observations en nature et un appareil photographique indispensable pour le post traitement.

• Suivi par données GPS :

Lors des précédents lâchers sur le massif de Cagna, 24 animaux ont été équipés (7 en 2020, 9 en 2021, 8 en 2022) de collier GPS de type iTrack Iridium 330 de la marque Lotek.

Ces données permettent d'obtenir des informations précieuses sur le cycle de vie des animaux, notamment sur :

- Le domaine vital
- Le type de milieu fréquenté et son pourcentage d'occupation
- L'altitude occupée au cours de l'année
- L'identification des femelles susceptibles de mettre bas (changement dans les déplacements)
- Identifications des sites propices à l'installation de caméras piège

Pour assurer ce type de suivi il est prévu l'acquisition de 25 colliers (15 en année 2 et 10 en année 3). Ils seront complétés en année 1 et 3 par les colliers récupérés et reconditionnés (remplacement des batteries).

• Suivi par pièges photographiques :

Afin d'améliorer les suivis sur le massif, des pièges photographiques ont été placés dans différents endroits de passage. C'est deux pièges photos qui ont été placés en 2021, puis 13 en 2022.

Les clichés obtenus permettent :

- D'estimer le taux de survie à la suite de l'opération de lâcher
- De suivre les animaux tout au long de l'année et des cycles biologique (rut / gestation / naissance)
- D'observer l'état physiologique des individus
- D'observer leur comportement et leurs interactions

- D'évaluer la survie en nature
- D'évaluer le succès de la reproduction
- D'estimer les dates de naissance
- D'évaluer la survie des agneaux
- De vérifier les informations transmises par les colliers GPS / VHF

Grâce aux images de ces pièges photos, 225 observations ont été réalisées. Les clichés ont notamment permis d'évaluer le succès de la reproduction et la survie des agneaux. A titre d'exemple, en 2022, six femelles sur sept étaient gestantes et deux agneaux sont nés et on atteint l'âge d'un mois sur le massif. Malheureusement ils n'ont pas survécu à la saison estivale particulièrement sèche.

Un rapport annuel est rendu faisant un état des suivis réalisés

IV. Moyens humain et logistique

Pour mener ce programme sur trois ans, les moyens humains devront être confortés par le recrutement d'un agent qui viendra renforcer l'équipe actuelle composée de deux agents dont un en alternance.

Ces agents sont à la fois chargés de la conduite de l'élevage, des actions préparatoires et des suivis in natura de trois sites sur la durée du programme dont le site de Cagna. Afin de mener à bien ces missions, ils devront disposer de matériels de suivi (jumelles, appareil photos, etc.) ainsi que de matériel d'exploitation des données (ordinateur). Ils devront également être dotés d'un véhicule en complément du véhicule actuellement dédié au programme.

V. Perspectives et valorisation

Ce projet de trois ans s'inscrit dans un temps long. Il permettra de conforter une action de conservation mise en œuvre par le SM PNRC dès les années 2000 en cohérence avec le plan national d'action prévu jusqu'en 2034.

La création de nouveaux noyaux de population permettra d'une part d'assurer la conservation de la population de Bavella, soumise à des contraintes importantes dans son aire de répartition actuelle et d'autre part de contribuer à une meilleure connaissance de l'écologie de l'espèce. Les suivis des nouveaux noyaux sur des secteurs moins anthropisés contribuera à préciser l'effet du dérangement sur la dynamique de ces populations.

L'extension des populations d'ongulés sauvages représente une opportunité pour le maintien de milieux ouverts, favorables à la biodiversité notamment par les écotones qu'ils génèrent.

Ce projet, par la concertation qu'il suscite, permet d'envisager une gestion partagée des massifs, par ailleurs souhaitée par la Collectivité de Corse au travers des actions menées par son Comité de massif.

Les actions de translocations bien que complexes et coûteuses à mettre en œuvre complètent utilement les autres actions du plan national d'action notamment par l'impact rapide d'elles peuvent avoir sur la dynamique de population et par les synergies qu'elles peuvent susciter sur les territoires concernés.